

rer l'accès des produits manufacturés sur le marché, dans le cadre de l'Accord du GATT relatif aux obstacles techniques au commerce.

Politique du commerce des produits agricoles

La crise du commerce des produits agricoles a été à l'avant-plan en 1986, alors que la course aux subventions entre les États-Unis et la Communauté européenne venait décimer les prix agricoles internationaux et tendre les relations commerciales internationales. Le premier ministre Mulroney a soulevé la question de l'agriculture au Sommet économique de Tokyo et a réussi à obtenir des participants des principaux pays du monde qu'ils reconnaissent publiquement l'importance de la crise de l'agriculture. Les membres du Sommet ont appuyé le travail de l'OCDE dans le domaine de l'agriculture et ont incité l'Organisation à se pencher sur les réformes requises en matière de politiques agricoles.

Après le Sommet de Tokyo, le Ministère a étudié la possibilité d'établir un groupe international de personnalités éminentes pour étudier les questions de commerce des produits agricoles et pour proposer certaines solutions. D'importantes activités de planification et de développement initial ont été commencées, et on a continué à rechercher un financement extra-gouvernemental pour le groupe, afin de s'assurer de son objectivité complète. Mais au fur et à mesure que les travaux progressaient, il est devenu clair que certains pays, dont la coopération aurait été essentielle au bon suivi d'un éventuel rapport du groupe, avaient décidé de s'opposer à la création du groupe. Dans les circonstances, le gouvernement a dû conclure que la création du groupe n'apporterait aucune amélioration sur les questions agricoles, et l'idée a été abandonnée, tout comme certaines variantes possibles que l'on avait subséquemment envisagées.

Au même moment, le Canada participait activement au travail de l'OCDE sur un grand projet d'étude des politiques agricoles et commerciales, y compris une analyse des effets d'une réduction équilibrée de la protection. Cette opération a été menée à bien en 1986. Un rapport aux ministres sur les conclusions à tirer des cinq années de travail de l'OCDE sur les questions de commerce agricole a été achevé vers la fin de l'année financière, et a été étudié par le Conseil ministériel de l'OCDE en 1987. Cette activité a appuyé le programme de travail permanent de l'OCDE, qui comprend principalement l'examen de l'évolution du marché en ce qui concerne les céréales, les viandes, les produits laitiers et les produits horticoles, ainsi que l'examen des politiques agricoles et commerciales des pays membres.

La tenue des négociations du GATT à la réunion ministérielle de Punta del Este s'est avéré un succès pour le développement du commerce des produits agricoles. La Déclaration de Punta del Este mentionnait clairement que les questions agricoles seraient au centre de la nouvelle série de négociations, plutôt qu'en périphérie, comme ce fut le cas lors des négociations précédentes. La Déclaration invite le groupe à s'orienter vers une libéralisation du commerce des produits agricoles, y compris un élargissement de l'accès et l'établissement de meilleures règles pour les subventions agricoles affectant le commerce. La

nouvelle série de négociations sera l'un des grands objectifs de la politique canadienne du commerce des produits agricoles pour les prochaines années.

Politique du commerce des ressources et des produits de base

Le Canada participe à un certain nombre d'organismes internationaux de produits, dont trois ont été créés par des accords internationaux de produits (étain, caoutchouc naturel et café) et assortis de dispositions économiques visant à stabiliser les marchés internationaux concernés.

L'Accord international sur l'étain tente fermement de se sortir du litige entraîné par l'effondrement du marché de l'étain en 1985. L'Accord international sur le caoutchouc a été négocié et est maintenant prêt à être ratifié. En ce qui concerne l'accord sur le café, qui vise une stabilisation du marché, les quotas ont été suspendus en février 1986 lorsque les prix ont dépassé la limite supérieure de la fourchette de prix convenue. Le Canada, à titre de président du Conseil de l'Organisation du café, a préconisé un accord prévoyant un réaménagement des quotas d'exportation entre les membres afin de réactiver l'accord.

Le Canada est également membre de plusieurs organismes de produits spécialisés qui favorisent les discussions entre gouvernements (souvent avec des conseillers de l'industrie) sur des questions concernant la production, la consommation et l'échange international de ces produits. Le Conseil international du blé est l'un de ces organismes consultatifs créés en vertu d'un accord international de produits. L'Accord international sur le sucre de 1985 est actuellement limité à un cadre consultatif, étant donné l'incapacité d'en venir à une entente sur l'établissement des prix et d'autres dispositions visant à stabiliser le marché international du sucre. Le Canada a maintenu son statut d'observateur auprès de l'Accord international sur le cacao, qui est entré provisoirement en vigueur en janvier 1987. L'Accord de 1986 finance un stock régulateur par l'intermédiaire d'un prélèvement effectué sur les transactions commerciales individuelles.

Le Canada appuie l'Accord international sur le jute qui, sans contenir de dispositions sur la stabilisation des prix, veille essentiellement à sensibiliser le consommateur au jute et aux produits du jute, et à encourager la recherche et le développement pour de nouvelles utilisations du jute. En 1986, l'ACDI a fourni une aide financière à l'Accord international sur le jute pour la réalisation de projets reliés à ces objectifs.

En mai 1986, le Canada a joint l'Organisation internationale des bois tropicaux, créée pour obtenir des données fiables sur les marchés et les structures du marché, afin d'améliorer les estimations du commerce mondial des produits forestiers, ainsi que les prescriptions globales en matière de gestion forestière.

L'appui international de discussions libres entre les experts gouvernementaux sur les questions liées au commerce des minéraux et des métaux a encouragé le Canada à assumer un rôle de chef de file dans le projet de création du Groupe d'étude international du nickel sur le modèle du Groupe d'étude international du plomb et du zinc, qui servirait également de modèle pour un autre